

Discours de Monsieur Frédéric Mitterrand
Ministre de la Culture et de la Communication
CTPM
11 juillet 2011

Mesdames et Messieurs,

Compte tenu des inquiétudes exprimées, compte tenu du climat que je ressens, il était important d'avoir avant l'été ce temps d'échange avec vous. Je vous verrai tout début septembre sur la Maison de l'histoire de France mais nous avons déjà beaucoup d'autres sujets à traiter aujourd'hui. Vous m'avez transmis en amont votre déclaration préliminaire, et je tiens à vous en remercier, je l'ai lue avec attention et intérêt. Je suis très attentif à l'expression, quelle qu'en soit la forme, des préoccupations du personnel. Etre ministre, c'est aussi être responsable d'une administration, d'agents et de personnels, et j'attache un très grand prix à cet aspect de ma mission rue de Valois.

Je sais que plusieurs préavis de grèves ont été déposés ces derniers temps. Plus ou moins suivis, ils témoignent de tensions et d'inquiétudes qui me préoccupent. Vous connaissez toutes et tous les contraintes que la période fait peser sur les finances publiques et sur l'emploi public. Je sais que ces évolutions peuvent être cause d'inquiétude, voire d'incompréhension. Dans un certain nombre de cas, les agents les ressentent comme une atteinte profonde à leur travail, au sens de leur mission de service public, à leur reconnaissance professionnelle et personnelle. Je sais aussi qu'elles peuvent être à l'origine de souffrances parfois latentes, parfois exprimées. Mais je sais aussi qu'un ministère modernisé, un ministère aux missions redéfinies et réaffirmées est un ministère plus fort et plus assuré, c'est un ministère qui compte davantage.

Vous souhaitez - c'est une demande que vous avez plusieurs fois exprimé - que je vous présente les objectifs et les priorités qui sont les miennes pour ce ministère, afin que nous puissions avoir un échange sur ces sujets de fond qui déterminent l'avenir du ministère de la Culture et de la Communication. Je réponds bien volontiers à votre demande, tant je suis convaincu qu'il convient d'anticiper les mutations de l'accès à la Culture et aux médias dans le monde du XXI^e siècle et combien il importe de rappeler le rôle de régulateur de l'Etat pour faire vivre la

diversité culturelle et rendre réalistes nos ambitions en matière de démocratisation. J'y répons d'autant plus volontiers que vous allez les traiter lors de cette réunion en partie consacrée à la Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC). Cette démarche stratégique est nécessaire : il s'agit bien de faire évoluer les emplois et les compétences au regard des priorités et des orientations que l'on se fixe pour les années à venir.

Mais je voudrais répondre tout d'abord aux inquiétudes et aux doutes que vous exprimez et par conséquent d'abord parler de vous, de votre environnement de travail et de ce qui vous concerne au quotidien.

Permettez-moi tout d'abord d'évoquer la question du budget, des emplois et de la Révision générale des Politiques publiques :

En 2011, le budget global du ministère de la Culture et de la Communication a été stabilisé, il a même légèrement augmenté. Au regard des coupes drastiques qui ont lieu dans plusieurs pays partenaires de l'Union, en Italie, au Royaume-Uni, en Espagne, aux Pays-Bas, c'est un signal d'attention au rôle de l'action publique en matière culturelle. Par ailleurs, j'ai obtenu le dégel des crédits - soit 5 % supplémentaires - pour la deuxième année consécutive.

Dans le contexte d'endettement public qui est le nôtre, la contrainte qui pèse sur l'emploi public est forte. Mais vous le savez - car cette information a circulé récemment - elle a pesé moins fortement sur le Ministère de la culture et de la communication que sur les autres. Pensez-vous vraiment qu'un tel résultat ne s'obtient pas de haute lutte, en négociant pied à pied avec ceux qui ont en charge le Budget de l'Etat ? c'est un combat permanent, mais que nous avons jusqu'à présent remporté.

Si l'on se reporte à ce que vivent les autres départements ministériels, on prend conscience de ce que j'ai obtenu, en utilisant souvent d'ailleurs les arguments que vous m'opposez : les retombées économiques de la culture, la faiblesse de nos budgets au regard des masses financières en jeu, la fragilité de nos équilibres, le « bénéfice social » que tout citoyen peut tirer de l'accès à une culture vivante, à un patrimoine valorisé, à une création en prise avec le monde d'aujourd'hui.... La culture, je le dis souvent, relève de l'intime et permet de recomposer et d'adoucir notre rapport au monde, aux contingences du quotidien. Elle est aussi un outil du lien social indispensable, comme en témoignent les actions en matière de diffusion et d'éducation

artistique conduites par les musées, par les scènes nationales, ou bien encore des manifestations qui rassemblent et fédèrent nos concitoyens, à l'image des *Journées du patrimoine* ou de la *Fête de la musique*. Tout cela je le défends avec ardeur et résolution.

Je vous rappelle aussi que dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, j'ai obtenu que la possibilité de financements croisés subsiste. C'est un élément capital pour préserver la vitalité de nos établissements culturels sur les territoires, notamment dans le domaine du spectacle vivant.

Il est encore trop tôt pour que soient diffusés les résultats des discussions que suscite encore aujourd'hui le Projet de Loi de Finances 2012. Je peux vous assurer à la fois de ma combativité, mais aussi de mes ambitions pour le ministère et pour ses agents dans cette période de difficulté budgétaire. Nous ne devons en effet jamais cesser de porter de nouvelles ambitions et de moderniser les politiques publiques, sous peine de disparaître en proposant des instruments inadaptés au monde tel qu'il se construit.

Parce que le monde change, parce les pratiques culturelles des Français évoluent, parce que la France du début du XXI^e siècle est ouverte à la diversité, parce que le « besoin de culture » est croissant chez nos concitoyens, les politiques publiques culturelles doivent sans cesse être repensées et adaptées, et non repliées sur elles-mêmes. Elles ne peuvent être ni défensives ni immobiles, elles ont besoin de projets pour toujours continuer à avancer, des projets qui illustrent les nouveaux territoires à conquérir pour la culture. Ne fallait-il pas réaliser le Centre Pompidou- Metz, dont le succès montre combien l'art contemporain et l'architecture peuvent mobiliser de nouveaux publics ? Ne faut-il réaliser le site de Pierrefitte-sur-Seine et marquer ainsi notre attachement aux archives nationales, cette mémoire de la nation garante de la continuité de l'Etat? Ne faut-il s'engager dans le Pompidou mobile, dans le Louvre-Lens ? Faut-il renoncer à la Philharmonie, clé de voute de notre politique musicale ? Je comprends vos préoccupations. Je crois nécessaire d'accorder ses ambitions aux moyens dont on dispose. En revanche, je crois illusoire de se fixer comme règle de conduite - pour reprendre votre expression - « d'appuyer sur la touche pause ». Il nous faut trouver le juste équilibre entre une ambition renouvelée pour les politiques publiques de la Culture, et les contraintes – notamment budgétaires - qui s'imposent à nous. C'est à la recherche de cet équilibre que je m'emploie, c'est à cela que nous devons nous employer ensemble, avec pragmatisme mais aussi avec conviction.

Sans ces projets qui font de nous un ministère dynamique, notamment aux yeux de l'opinion publique, un ministère qui innove, sans ces projets qui sont un formidable facteur de croissance et d'attractivité pour nos territoires, nous n'aurions pu préserver nos moyens.

Je crois bien entendu à la nécessité de dégager des priorités – « Gouverner c'est choisir » disait Pierre Mendès-France - mais cela n'a de sens que si nous sommes à même de mieux répondre aux besoins qui émergent. En d'autres termes, les priorités ne doivent pas empêcher les redéploiements, les ajustements voire les innovations dans nos actions. C'est la démarche qui a été conduite dans le spectacle vivant : la préservation des crédits a été obtenue grâce à la mise en œuvre d'une réflexion concertée avec les collectivités territoriales afin de mieux organiser les interventions des uns et des autres.

Plus qu'un acronyme froid et technocratique, plus que la traduction d'efforts réels en matière de réduction des effectifs de l'administration, la Révision générale des politiques publiques est porteuse d'une ambition modernisatrice pour le Ministère de la Culture et de la Communication. En quatre années, elle aura permis à la maison créée par André Malraux il y a un peu plus de cinquante ans de s'adapter aux enjeux de la culture au XXI^e siècle, mais surtout d'améliorer les services rendus aux usagers des services culturels de l'Etat, dans **une volonté de simplification et clarification**. En matière de modernisation de l'Etat dans le domaine culturel, des pas importants ont été accomplis, d'autres étapes restent à franchir tant le processus engagé est exigeant et mobilisateur. Je pense notamment aux projets de service, qui doivent permettre de clarifier les missions des uns et des autres au sein de l'administration centrale. Il n'y a rien de plus anxiogène et de plus déstabilisant que le manque de clarté, l'incertitude ou le provisoire. J'ai par conséquent demandé au Secrétariat général, qui pilote la démarche, d'en assurer la mise en œuvre pour la fin de l'année 2011, après en avoir partagé avec les agents et leurs représentants les orientations.

Renforcer la lisibilité et la visibilité de nos établissements, de nos formations ; améliorer les services rendus aux usagers des administrations culturelles ; réaffirmer les missions mais aussi la gouvernance de nos politiques culturelles, notamment dans un dialogue renouvelé avec tous les acteurs du territoire : tels sont les piliers de la politique de modernisation de notre ministère. Je suis convaincu qu'elle répond pleinement à l'idée que je me fais de la politique culturelle, une

politique qui conjugue désir d'excellence et diversité, efficacité et proximité, performance et accessibilité.

Par ailleurs je sais combien les déménagements successifs que beaucoup d'entre vous vivent ou ont vécu peuvent être déstabilisants. Je souhaite que ces aménagements nécessaires soient effectués dans le plus grand respect des agents et dans la concertation.

Je ne sous-estime pas les tensions actuelles dans les DRAC

Je sais qu'elles tiennent à des problèmes d'effectifs mais aussi à la mise en place de l'outil *Chorus*. Il ne m'est pas étranger : je suis, moi-aussi, confronté aux réclamations de ceux qui n'ont pas reçu leur subvention dans les temps ! Je mesure très bien ce que peuvent ressentir les agents, confrontés à ce genre de situation, s'ajoutant aux difficultés de fonctionnement de l'outil.

Je voudrais toutefois rappeler tout d'abord que **le maintien des DRAC dans la réorganisation de l'Etat au niveau territorial est l'expression d'un modèle français**. Il constitue une reconnaissance du rôle des DRAC et de la culture en régions qui n'allait pas de soi et que bien des départements ministériels nous envient. Je suis très attentif à ce que ces services bien identifiés, qui sont le visage, la parole et la main du ministère en région, et sans lesquels le ministère n'aurait pas d'existence réelle, ne soient pas fragilisés, que notamment leurs missions de protection du patrimoine ne soient pas remises en cause.

La mise en place de *Chorus* relève d'une démarche globale au niveau de l'Etat : de toute évidence, elle ne s'est pas déroulée dans des conditions satisfaisantes. Au cours de réunions techniques au Secrétariat général, vous avez pu partager ce constat. Face aux difficultés rencontrées par les agents, des moyens ont été mis en œuvre pour répondre à un certain nombre d'entre elles, en grande partie conjoncturelles.

Les équipes d'experts *Chorus* missionnées dans les Centres de Services Partagés, les DRAC et les Services à compétence nationale par le secrétariat général et par l'agence pour l'informatique financière de l'Etat ont d'ores et déjà identifié, avec les agents du ministère, des pistes prioritaires afin de simplifier les procédures et d'améliorer les outils. Un bilan complet de ces interventions sera réalisé au cours de l'été. Ses conclusions seront soumises aux équipes gestionnaires concernées. L'objectif est de répondre aux attentes légitimes, aux

demandes justifiées des agents : il s'agit d'établir une feuille de route partagée pour le second semestre de l'année. **Je demande au Secrétariat général de poursuivre ses efforts d'accompagnement des services dans la mise en place de Chorus et dans la préparation de la fin de l'exercice de gestion 2011.**

Vous avez émis le souhait qu'une mission de l'IGAC examine, au-delà des difficultés rencontrées pour sa mise en place, les conséquences de *Chorus* sur le travail des agents. Cette mission est pertinente et j'ai demandé qu'elle soit lancée à l'automne.

Je sais également que les DRAC rencontrent d'importants problèmes d'effectifs, qui ne tiennent pas seulement aux plafonds d'emploi, mais à des difficultés de recrutement dans certains sites ou métiers, notamment dans les Services territoriaux de l'architecture et du Patrimoine, du fait d'un déficit d'attractivité. **Je demande au Secrétariat général de me faire des propositions pour la rentrée sur la manière de répondre à cette difficulté, notamment pour les STAP. Et je précise que, lors de mes prochains déplacements en région, j'irai encore plus systématiquement que je ne l'ai fait jusqu'à présent, rencontrer les agents des services déconcentrés.**

Je souhaite aussi vous assurer de mon souci et de ma vigilance vis à vis de la prise en compte des risques psycho-sociaux auxquels peuvent être exposés les personnels. C'est une situation dont vous faites souvent mention et qui me préoccupe particulièrement : la souffrance d'un agent, c'est aussi la souffrance de ses collègues, de ses proches. Je rappelle, à cet égard, que notre ministère a été précurseur en la matière puisqu'il s'est attaché à la rédaction concertée de l'une des premières circulaires sur les risques psycho-sociaux, considérée comme une référence par la Fonction publique. D'ores et déjà, les membres du Comité d'Hygiène, de Santé et de Médecine ont bénéficié d'une formation sur la prévention des risques. Cette dernière bénéficiera à l'ensemble des cadres du ministère. E je rappelle et salue l'engagement de l'équipe de Médecine de prévention du ministère qui est très engagée sur ces sujets.

Vous avez identifié plusieurs situations que vous estimez constitutives de souffrance au travail, auxquelles j'ai été attentif. Elles ont donné ou donnent lieu à des missions spécifiques conduites par l'inspection générale des affaires culturelles. Les rapports n'ont pas vocation à être diffusés, mais **je m'engage à ce que les décisions qu'ils appellent fassent l'objet d'échanges approfondis. En tout état**

de cause, je le dis clairement, si ces rapports confirment des situations de souffrance au travail, il n'est pas question qu'ils restent sans suite.

Vous soulevez d'ailleurs assez régulièrement la question de la diffusion des rapports de l'Inspection générale des Affaires culturelles (IGAC). Sur ce point, je tiens à être clair : ces rapports sont rendus au ministre pour éclairer ses décisions ; ils n'ont pas vocation à être diffusés. Il me revient éventuellement de décider du contraire, au cas par cas. Cela me paraît le meilleur moyen de préserver leur qualité mais aussi la liberté et l'indépendance de l'analyse : c'est à cette condition qu'ils peuvent être utiles à l'administration culturelle dans son ensemble. Lorsqu'ils ne sont pas diffusés, je rappelle qu'ils vous sont généralement présentés par leur rapporteur.

Je voudrais maintenant dessiner devant vous les priorités de mon action

Vous m'avez sollicité afin de vous donner une vision d'ensemble de la politique que je conduis à la tête du ministère. Je me livre volontiers à cet exercice, fidèle à la méthode qui est la mienne : « Voir, juger, agir ». Je vois pour ma part 6 priorités pour le ministère dans les années à venir afin qu'il s'inscrive pleinement dans la société du XXIe siècle :

1/ Promouvoir toutes les diversités culturelles :

Vous savez la place accordée aux cultures de l'Outre mer, que nous avons mis à l'honneur au cours de cette année. La France est un « pays monde », c'est une chance, c'est un atout pour affronter le défi de la mondialisation, de la culture globalisée. J'accorde notamment une place particulière à la politique de la diversité dans les médias et dans la presse écrite : c'est le sens de la conférence annuelle mise en place à ma demande ; c'est le sens du soutien apporté aux fanzines et aux médias de quartier, véritables terrains d'expression culturels, dont nous sommes encore trop éloignés dans nos politiques de soutien à la presse.

2/ Investir les nouveaux terrains de la démocratisation culturelle.

La société évolue profondément, elle pâtit souvent de fractures sourdes, de phénomènes de ghettoïsation. La promotion de l'éducation artistique et culturelle est précisément un outil pour lutter contre l'individualisme et

l'entre-soi. C'est là l'un des piliers de l'action du ministère. J'entends promouvoir des actions volontaristes, à l'image de *Ciné-Lycées*, en lien avec le Ministère de l'Education nationale, à l'image des outils mis à disposition des enseignants pour l'enseignement d'histoire des arts, désormais généralisé, à l'image du Fonds de dotation dédié à la démocratisation culturelle qui permettra de mobiliser les mécènes et les partenariats privés en plus des fonds publics. Je m'investis aussi, et personnellement, pour que la culture soit présente dans les prisons, à l'hôpital, qu'elle soit accessible aux handicapés. Nous avons franchi récemment des étapes importantes en la matière.

3/ Réaffirmer le volontarisme culturel de l'Etat dans les territoires

Plusieurs actions de la politique que je conduis relèvent de ce dialogue renouvelé et renforcé avec les collectivités territoriales, à l'image du « Plan Musées », présenté à l'automne dernier et qui bénéficiera à 70 musées en région, à l'image du « Plan lecture » en 14 points en faveur de la lecture publique, à l'image du Plan d'action pour le spectacle vivant que je viens d'annoncer à Avignon, ce vendredi. Ce dernier comprend notamment la reconnaissance de nouveaux labels pour des disciplines émergentes avec les *Pôles nationaux des arts du cirque* et les *Pôles nationaux des arts de la rue*, mais aussi un plan pour les scènes de musiques actuelles (SMAC) avec l'objectif d'1 scène par département à l'horizon de 2015. Apporter l'excellence au plus près des publics, de tous les publics, c'est aussi l'ambition du projet de Centre Pompidou mobile, du Louvre-Lens, du centre Pompidou-Metz, auxquels j'ai apporté mon plein et entier soutien.

4/ Promouvoir une ambition en matière de patrimoines et de politique des paysages

La politique des patrimoines est l'un des piliers de l'action de ce ministère. Les crédits en faveur de la conservation et de la restauration des monuments historiques ont été augmentés, le plan Musées déjà signalé, a été lancé, tant je suis convaincu du rôle de tous les patrimoines dans l'attractivité, le développement de notre économie et de nos territoires. Le rôle de l'Atelier international du Grand Paris (AIGP), sa place dans le débat international en matière d'architecture et d'aménagement urbain, l'exportation de son modèle dans le monde entier montrent bien que « l'intelligence des paysages » et la qualité en matière d'architecture sont des paris gagnants. A mes yeux, conservation du patrimoine, préservation des paysages et développement économique et urbain ne sont pas des termes

antinomiques : ils se complètent, ils se renforcent les uns les autres. Je voudrais à cet égard dissiper le malentendu que certains de mes propos « taquineurs » ont pu créer au sujet de l'archéologie préventive. Contrairement à ce qu'ils ont pu laisser croire, je suis extrêmement attaché à l'archéologie préventive, à ce que certains appellent joliment les « archives du sous-sol ». Je pense être le ministre qui s'est le plus déplacé sur des chantiers d'archéologie préventive. J'y étais encore, il y a trois semaines, près de Paris. J'ai appuyé et encouragé les Journées de l'archéologie dont la 2^e édition a eu lieu les 21 et 22 mai derniers. Je me suis exprimé avec clarté sur cette grande mission, trait d'union entre le passé le plus lointain et le présent, en février, lorsque je suis intervenu devant le Conseil national de la recherche archéologique.

Vous reviendrez, je crois, au cours de la réunion sur une question à laquelle j'attache la plus grande importance : celle du financement de l'archéologie préventive. Cette archéologie préventive que je défends contre tous ceux qu'elle dérange.

5/ Faire vivre notre « modèle » et nos valeurs dans la mondialisation. C'est-à-dire encourager les industries créatives, accompagner la révolution numérique en ayant le souci de réguler ce « nouvel âge » de la création culturelle

Depuis mon arrivée au ministère, j'ai entretenu un dialogue constant mais exigeant avec les grands acteurs de l'économie globale : Google, Facebook, Amazon... Dans le cadre de déplacements internationaux, j'ai accompagné la signature de très nombreux accords de co-production dans le domaine du cinéma, développer le crédit d'impôt pour favoriser le tournages en France, encouragé nos entreprises les plus créatives dans le domaine du jeu vidéo. Dans le domaine de la mode et du design, grâce à l'IFCIC, j'ai soutenu la jeune création par un système d'avance sur recettes et de prêts réduits pour les jeunes créateurs Il y a là des expertises, des talents et des gisements de compétences formidables.

La vote de la loi sur le prix unique du livre numérique s'inscrit dans cette même ambition : dans ce domaine la France est pionnière, elle est le premier pays européen à se doter d'un instrument qui permet de réguler le marché et de faire vivre la diversité éditoriale. Réguler, promouvoir une culture de la légalité, notamment parmi les jeunes, c'est tout l'enjeu de la Carte musicale. La mise en place de l'HADOPI, c'est « civiliser internet », ce n'est pas surveiller et punir mais contrôler et garantir. La numérisation des salles de cinéma, avec 125 millions d'€ sur

3 ans, s'inscrit dans cette grande politique numérique, elle a aussi des implications en terme d'aménagement du territoire et d'accès aux œuvres pour le plus grand nombre.

Grâce aux investissements d'avenir, nous avons pu engager 750 millions d'euros en faveur de la numérisation du patrimoine : avec la Bibliothèque nationale de France, nous venons de signer un protocole permettant d'amplifier considérablement les ressources de *Gallica*; Un plan de numérisation permettra la numérisation et donc l'accès au plus grand nombre – je ne le perds pas de vue – de plus de 3000 films appartenant au patrimoine ; dans le domaine de la presse, j'apporte mon soutien à l'ambitieux projet de Kiosque numérique, car je suis convaincu de l'importance de l'accès à une information diversifiée et de qualité pour l'avenir de notre démocratie et de notre pacte social.

6/ Je ne voudrais pas oublier l'importance de la formation supérieure et l'ambition qui doit être la nôtre sur ce sujet. C'est aussi une façon d'adapter notre modèle culturel aux enjeux de la mobilité et de l'ouverture au monde.

L'intégration de notre enseignement supérieur dans le processus LMD et sa valorisation dans les évolutions générales de l'enseignement supérieur est un acquis important pour les étudiants et l'avenir des écoles.

Après les écoles d'architecture et du patrimoine, toutes les écoles nationales et territoriales d'art se sont vu reconnaître le grade de master, de même que les CNSM pour la musique. Les écoles du spectacle vivant ont construit avec l'université des partenariats permettant une double reconnaissance professionnelle et universitaire.

Les écoles supérieures culture s'intègrent dans les Pôles de recherche et d'enseignements supérieur (PRES), elles ont pris une place de choix dans les investissements d'avenir, les Labex notamment.

Je m'emploie à renforcer ce rapprochement avec les universités et à valoriser ces écoles dans le paysage européen des formations. Cela doit se faire sans perdre de vue la spécificité de nos enseignements, et notamment leur lien avec les artistes, avec les métiers, avec les établissements culturels. Au cours des dernières années, le paysage a été profondément transformé et je suis persuadé qu'il contribuera à l'indispensable mobilité de nos artistes et de nos créateurs en Europe. Mutualiser les moyens, simplifier la cartographie de l'offre d'enseignement supérieur, c'est aussi promouvoir une ambition européenne pour les futurs créateurs.

C'est parce que je suis conscient de ces enjeux que j'ai défendu et obtenu jusqu'ici la sanctuarisation de l'emploi des enseignants dans les Écoles supérieures culture, où la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux n'a pas été appliquée. Je me bats avec résolution pour qu'il en soit de même en 2012, et j'ai bon espoir d'y parvenir

Voilà brièvement esquissées les lignes de force, les priorités qui guident mon action depuis deux ans et qui continueront à la guider. J'espère que ces perspectives politiques pourront être utiles à la démarche de Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences que vous allez aborder au cours de cette réunion. Je sais que vous devrez retenir les secteurs sur lesquels les travaux se concentreront, et qui vous paraissent essentiels. J'en citerai quelques uns, avant de conclure :

La filière Accueil, surveillance et magasinage (ASM) tout d'abord. Je sais que vous êtes très attentifs au devenir de cette filière, je le suis aussi. Elle a bénéficié d'un plan de « repyramidage » qui vient de s'achever. Certes nous ne sommes pas d'accord sur le bilan qui en est tiré. Pourtant au total, ce sont près de 1.800 personnes qui en ont bénéficié. De plus, vous le savez, des recrutements par concours vont être organisés dans cette filière cette année pour la première fois depuis 5 ans. Et n'oublions pas que 47 personnes ont bénéficié du recrutement sans concours en 2011, dont 22 ont été nommées ce 1^{er} juillet. Cette filière devra faire l'objet d'une attention particulière quant à ses évolutions, elle doit faire l'objet d'une réflexion approfondie et partagée, qui se porte sur le long terme. C'est dans ce cadre aussi que peut et doit se situer la réflexion de fond que vous appelez de vos vœux sur l'externalisation.

Les fonctions support, et donc la filière administrative, feront l'objet également d'une étude particulière qui permettra de déterminer les besoins de l'administration quant à un éventuel plan de transformation des emplois. Cette étude doit être réalisée sur la base des métiers réellement exercés et à partir des compétences acquises par les agents. Il s'agit de permettre une évolution de carrière qui soit en cohérence avec les acquis et l'expérience professionnelle. A partir de ce constat, le ministère devra envisager toutes les solutions permettant de remédier au blocage des carrières dans cette filière. Mais cela ne pourra se faire que

si l'étude GPEEC est conduite à son terme. **Il faut donc prendre le temps de l'étude afin de pouvoir justifier cette demande d'évolution auprès du Ministère du budget.**

J'ai aussi souhaité que l'on réponde favorablement à votre demande concernant les **conservateurs et la filière scientifique**. Compte tenu de l'importance du secteur des patrimoines pour notre ministère, ils doivent faire l'objet de travaux spécifiques dans la démarche GPEEC.

Enfin, vous m'avez écrit que vous souhaitiez **un nouveau développement dans le dialogue social**. Pour moi, le dialogue social, ce n'est pas un mot, un passage obligé ou un rituel convenu. C'est une exigence pour qui veut mener des réformes et renforcer le rayonnement d'un ministère. Ce qui est mon cas. Lorsque je fais le bilan des réunions d'information, groupes de travail et réunions d'instances paritaires, ce bilan contredit largement votre perception. Si l'on considère le nombre de réunions de travail, de présentation de bilan ou d'information que les services, notamment le Secrétariat général, vous ont proposées, le nombre d'heures que le directeur général des patrimoines notamment, a passées avec vous, il y a bien un dialogue social continu et régulier au sein du ministère. Certes, il m'est arrivé de prendre des décisions qui ne vous satisfont pas ; je m'en suis toujours expliqué auprès de vous. Certes, tout ne va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Mais comment pourrait-il en être autrement étant donné les tensions et les fortes secousses qui agitent les économies et les finances publiques ? Dans ce contexte tendu, je déploie des efforts considérables pour vous défendre, pour défendre la singularité et le rôle de ce ministère, les missions et le travail de ses agents. Et je renouvelle le souhait qui est le mien d'améliorer encore davantage la concertation ; c'est aussi la raison de ma présence aujourd'hui.

Dès lors qu'un sujet n'a pas été suffisamment anticipé, il y a toujours le risque d'incompréhensions et de non dits. Je suis là devant vous pour m'en expliquer ; pour ma part, je vous fais confiance, j'estime et je respecte votre travail, je connais votre implication personnelle au service de ce ministère, de son action et de ses ambitions. J'espère que la présentation que je viens d'en faire devant vous nous aidera à les partager.

Je vous remercie.